



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/518  
16 août 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 100 de l'ordre du jour provisoire\*

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME : ETAT DU  
PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET  
CULTURELS, DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET  
POLITIQUES ET DU PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE  
INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Rapport du Secrétaire général

1. Le 16 décembre 1966, par la résolution 2200 A (XXI), l'Assemblée générale a adopté et ouvert à la signature, à la ratification ou à l'adhésion, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et elle a exprimé l'espoir que les Etats signeraient et ratifieraient lesdits pactes et le Protocole facultatif ou y adhéreraient sans tarder et que ceux-ci entreraient en vigueur à une date rapprochée. L'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter à ses sessions ultérieures des rapports sur l'état des ratifications des Pactes et du Protocole facultatif. En réponse à cette demande, des rapports sur l'état des pactes internationaux et du Protocole facultatif ont été présentés chaque année à l'Assemblée à partir de sa vingt-deuxième session, en 1967.

2. Les deux pactes et le Protocole facultatif ont été ouverts à la signature des Etats Membres à New York le 19 décembre 1966. Conformément à leurs dispositions respectives 1/, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est entré en vigueur le 3 janvier 1976, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est entré en vigueur le 23 mars 1976 et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ayant déjà reçu le nombre de ratifications ou d'adhésions requis, est entré en vigueur en même temps que ce dernier, le 23 mars 1976.

\* A/43/150.

3. Par sa résolution 42/103 du 7 décembre 1987, l'Assemblée générale a, entre autres choses, prié de nouveau instamment tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait de devenir parties aux deux pactes, et d'envisager la possibilité d'adhérer au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, invité les Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques à envisager de faire la déclaration prévue à l'article 41 du Pacte et engagé les Etats parties à examiner toutes les réserves qui peuvent être formulées au sujet des dispositions des deux pactes afin de déterminer si elles doivent être admises. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa quarante-troisième session, un rapport sur l'état des pactes et du Protocole facultatif.

4. Au 31 juillet 1988, 92 Etats avaient ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y avaient adhéré; 87 Etats avaient ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou y avaient adhéré et 42 Etats avaient ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou y avaient adhéré. En outre, 7 Etats avaient signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et 5 Etats avaient signé le Protocole facultatif. On trouvera dans les annexes I à III du présent rapport la liste des Etats qui ont signé ou ratifié les pactes et le Protocole facultatif ou y ont adhéré, ainsi que les dates de leurs signatures, ratifications ou adhésions.

5. Lors de la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou ultérieurement, les Gouvernements de l'Allemagne, République fédérale d', de l'Argentine, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Equateur, de l'Espagne, de la Finlande, de la Gambie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, de Sri Lanka et de la Suède ont fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte, par laquelle ils reconnaissent la compétence du Comité des droits de l'homme institué en application de l'article 28 dudit pacte pour recevoir et examiner les communications dans lesquelles un Etat partie prétend qu'un autre Etat partie ne s'acquiesce pas de ses obligations au titre du Pacte. Les dispositions de l'article 41 sont entrées en vigueur le 28 mars 1979 conformément au paragraphe 2 de cet article.

6. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, créé en vertu de la résolution 1985/17 du Conseil économique et social, en date du 28 mai 1985, a tenu sa deuxième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 8 au 26 février 1988. Le Comité a soumis au Conseil économique et social, à sa première session ordinaire de 1988 2/, un rapport contenant des suggestions et recommandations relatives aux questions soulevées lors de l'examen des rapports soumis par les Etats parties au Pacte.

7. Par sa résolution 1988/4 du 24 mai 1988, le Conseil économique et social a notamment pris acte avec satisfaction du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de sa deuxième session, y compris des

/...

conclusions et recommandations adoptées par le Comité en ce qui concerne ses futures méthodes de travail, et a décidé de transmettre le rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, pour qu'elle l'examine au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme".

8. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme a tenu sa trente et unième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 26 octobre au 13 novembre 1987, sa trente-deuxième session au Siège de l'ONU du 21 mars au 8 avril 1988 et sa trente-troisième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 29 juillet 1988. Conformément à l'article 45 du Pacte et à l'article 6 du Protocole facultatif, le Comité soumet son rapport annuel à l'Assemblée générale; le rapport présenté à la quarante-troisième session 3/ rend compte des activités du Comité à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions.

#### Notes

1/ Article 27 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 49 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et article 9 du Protocole facultatif.

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1988, Supplément No 4 (E/1988/14).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 40 (A/43/40).

ANNEXE I

Liste des Etats qui ont signé, ou ratifié le Pacte international  
relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ou y ont  
adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Afghanistan		24 janvier 1983 <u>a/</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	8 août 1986
Australie	18 décembre 1972	10 décembre 1975
Autriche	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Belgique	10 décembre 1968	21 avril 1983
Bolivie		12 août 1982 <u>a/</u>
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Cameroun		27 juin 1984 <u>a/</u>
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine <u>b/</u>		
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Congo		5 octobre 1983 <u>a/</u>
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	14 janvier 1982
El Salvador	21 septembre 1967	30 novembre 1979
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
France		4 novembre 1980 <u>a/</u>
Gabon		21 janvier 1983 <u>a/</u>
Gambie		29 décembre 1978 <u>a/</u>
Grèce		16 mai 1985 <u>a/</u>
Guatemala		19 mai 1988 <u>a/</u>
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guinée équatoriale		25 septembre 1987 <u>a/</u>
Guyana	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	17 février 1981 <u>a/</u>
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Iles Salomon		17 mars 1982 <u>c/</u>
Inde		10 avril 1979 <u>a/</u>
Iran (République islamique d')	4 avril 1968	24 juin 1975
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Irlande	1er octobre 1973	

/...

ANNEXE I (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Islande	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 a/
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kampuchea démocratique	17 octobre 1980	
Kenya		1er mai 1972 a/
Liban		3 novembre 1972 a/
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	18 août 1983
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974 a/
Malte	22 octobre 1968	
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 a/
Mexique		23 mars 1981 a/
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Nicaragua		12 mars 1980 a/
Niger		7 mars 1986 a/
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Ouganda		21 janvier 1987 a/
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	31 juillet 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 a/
République centrafricaine		8 mai 1981 a/
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 a/
République populaire démocratique de Corée		14 septembre 1981 a/
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 a/

/...

ANNEXE I (suite)

Liste des Etats qui ont signé, ou ratifié le Pacte international  
relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ou y ont  
adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 a/
Saint-Marin		18 octobre 1985 a/
Saint-Vincent-et-Grenadines		9 novembre 1981 a/
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Soudan		18 mars 1986 a/
Sri Lanka		11 juin 1980 a/
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 a/
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	12 décembre 1975
Togo		24 mai 1984 a/
Trinité-et-Tobago		8 décembre 1978 a/
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Viet Nam		24 septembre 1982 a/
Yémen démocratique		9 février 1987 a/
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaire		1er novembre 1976 a/
Zambie		10 avril 1984 a/

---

a/ Adhésion.

b/ A la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971 concernant le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, par une note adressée au Secrétaire général, reçue le 29 septembre 1972 a déclaré :

---

(Suite de la note page suivante)

/...

---

(suite de la note b)

"1. En ce qui concerne les traités multilatéraux que l'ancien Gouvernement chinois a signés ou ratifiés ou auxquels il a adhéré avant la création de la République populaire de Chine, mon gouvernement en examinera les dispositions avant de décider, en fonction des circonstances, s'il convient ou non de les reconnaître.

2. A compter du 1er octobre 1949, date à laquelle la République populaire de Chine a été créée, la clique de Tchang Kaï-chek n'avait plus du tout le droit de représenter la Chine. La signature ou la ratification par lui de tout traité multilatéral ou son adhésion à tout traité multilatéral en usurpant le nom de la Chine sont illégales, nulles et non avenues. Mon gouvernement examinera ces traités multilatéraux avant de décider, en fonction des circonstances, s'il convient ou non d'y adhérer."

Les listes figurant aux annexes I à III ne comprennent donc pas la signature apposée sur les pactes ainsi que sur le Protocole facultatif, le 5 octobre 1967, au nom de la "République de Chine".

c/ Date de réception de la notification de succession.

/...

ANNEXE II

Liste des Etats qui ont signé, ou ratifié le Pacte international  
relatif aux droits civils et politiques, ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Afghanistan		24 janvier 1983 <u>a/</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d' <u>b/</u>	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine <u>b/</u>	19 février 1968	8 août 1986
Australie	18 décembre 1972	13 août 1980
Autriche <u>b/</u>	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Belgique <u>b/</u>	10 décembre 1963	21 avril 1983
Bolivie		12 août 1982 <u>a/</u>
Bulgarie	8 octobre 1968	12 septembre 1970
Cameroun		27 juin 1984 <u>a/</u>
Canada <u>b/</u>		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine <u>c/</u>		
Chypre	19 décembre 1966	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Congo		5 octobre 1983 <u>a/</u>
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark <u>b/</u>	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	14 janvier 1982
El Salvador	21 septembre 1967	30 novembre 1979
Equateur <u>b/</u>	4 avril 1968	6 mars 1969
Espagne <u>b/</u>	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande <u>b/</u>	11 octobre 1967	19 août 1975
France		4 novembre 1980 <u>a/</u>
Gabon		21 janvier 1983 <u>a/</u>
Gambie <u>b/</u>		22 mars 1979 <u>a/</u>
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guinée équatoriale		25 septembre 1987 <u>a/</u>
Guyana	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 <u>a/</u>
Iran (République islamique d')	4 avril 1968	24 juin 1975
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Irlande	1er octobre 1973	
Islande <u>b/</u>	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie <u>b/</u>	18 janvier 1967	15 septembre 1978

/...

ANNEXE II (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 <u>a/</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kampuchea démocratique	17 octobre 1980	
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg <u>b/</u>	26 novembre 1974	18 août 1983
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mexique		23 mars 1981 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Nicaragua		12 mars 1980 <u>a/</u>
Niger		7 mars 1986
Norvège <u>b/</u>	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande <u>b/</u>	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas <u>b/</u>	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou <u>b/</u>	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines <u>b/</u>	19 décembre 1966	23 janvier 1987
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	15 juin 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République centrafricaine		8 mai 1981 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
République populaire démocratique de Corée		14 septembre 1981 <u>a/</u>
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord <u>b/</u>	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Saint-Marin		18 octobre 1985 <u>a/</u>
Saint-Vincent-et-Grenadines		9 novembre 1981 <u>a/</u>

/...

ANNEXE II (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Sénégal <u>b/</u>	6 juillet 1970	13 février 1978
Soudan		18 mars 1986 <u>a/</u>
Sri Lanka <u>b/</u>		11 juin 1980 <u>a/</u>
Suède <u>b/</u>	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Togo		24 mai 1984 <u>a/</u>
Trinité-et-Tobago		21 décembre 1978 <u>a/</u>
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Viet Nam		24 septembre 1982 <u>a/</u>
Yémen démocratique		9 février 1987 <u>a/</u>
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaire		1er novembre 1976 <u>a/</u>
Zambie		10 avril 1984 <u>a/</u>

---

a/ Adhésion.

b/ A fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte.

c/ Voir annexe I, note b/.

/...

ANNEXE III

Liste des Etats qui ont signé, ou ratifié le Protocole facultatif  
se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et  
politiques, ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Argentine		8 août 1986 a/
Autriche	10 décembre 1973	10 décembre 1987
Barbade		5 janvier 1973 a/
Bolivie		12 août 1982 a/
Cameroun		27 juin 1984 a/
Canada		19 mai 1976 a/
Chine b/		
Chypre	19 décembre 1966	
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Congo		5 octobre 1983 a/
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Espagne		25 janvier 1985 a/
Finlande	11 décembre 1967	19 août 1975
France		17 février 1984 a/
Gambie		9 juin 1988 a/
Guinée	19 mars 1975	
Guinée équatoriale		25 septembre 1987 a/
Honduras	19 décembre 1966	
Islande		11 août 1979 a/
Italie	30 avril 1976	15 septembre 1978
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Luxembourg		18 août 1983 a/
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Maurice		12 décembre 1973 a/
Nicaragua		12 mars 1980 a/
Niger		7 mars 1986 a/
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	3 octobre 1980
Philippines	19 décembre 1966	
Portugal	1er août 1978	3 mai 1983
République centrafricaine		8 mai 1981 a/
République dominicaine		4 janvier 1978 a/
Saint-Marin		18 octobre 1985 a/

/...

ANNEXE III (suite)

Liste des Etats qui ont signé, ou ratifié le Protocole facultatif  
se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et  
politiques, ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Saint-Vincent-et-Grenadines		9 novembre 1981 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Togo		30 mars 1988 <u>a/</u>
Trinité-et-Tobago		14 novembre 1980 <u>a/</u>
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	15 novembre 1976	10 mai 1978
Zaire		1er novembre 1976 <u>a/</u>
Zambie		10 avril 1984 <u>a/</u>

---

a/ Adhésion.

b/ Voir annexe I, note b/.

-----